



## CONVOCAION À L' INTENTION DES ATHLETES

Description de la mission	Détail
Objet	Sélective inter régionale Sud Ouest
Date	Du vendredi 5 au dimanche 7 avril 2024
Lieu	L'Isle Jourdain (32600, France)
Nombre de participants	38 = 8 adultes (1 directeur de séjour + 2 entraîneurs + 1 juge + 1 accompagnateur + 3 athlètes) + 30 enfants (athlètes)

### • Détails du déplacement :

RDV ALLER	Date	Vendredi 5 avril 2024 à 7h15
	Lieu	Azur Arena Antibes
RDV RETOUR	Date	Dimanche 7 avril 2024 aux alentours de 22h30
	Lieu	Azur Arena Antibes

Déplacement Aller	Autocar - compagnie Riviera Destination
Lieu d'entraînement	Gymnase GASCÔSPORTS - 33 rue de ROZES - 32600 L'ISLE JOURDAIN
Hébergement	Hostellerie Le Ratelier - 2075 Chemin du Ratelier, 31 330 Montaigut sur Save
Déplacement Retour	Autocar - compagnie Riviera Destination

### • A prévoir:

#### Participation aux frais de déplacement :

Une participation de 120 euros est demandée.

Cette somme est à régler au club avant le 05/04/2024 par VIREMENT de préférence (indiquez "DEPL GAC L'ISLE JOURDAIN" et le nom de l'athlète concerné) .

Notez que le club participe également à la quote part accompagnateur et à 50% sur le déplacement des athlètes. En contrepartie de cette participation, les athlètes pourront être sollicités pour participer à la vie associative du club (l'entraîneur préviendra).



Recommandations concernant les bagages pour le voyage :

Chaque participant peut emmener un bagage à main et une valise.

Argent de poche: Les participants peuvent amener de l'argent de poche qui sera sous leur responsabilité.

Ne pas oublier :

1. Un petit déjeuner (ou de l'argent de poche) pour une pause petit déjeuner matinale
2. Un pique-nique équilibré pour le vendredi midi
3. Des goûters (barre céréale, compote ou fruit) pour les 3 jours
4. Un petit coussin et une couverture pour le voyage
5. Le carnet de santé au fond de la valise de l'enfant (pour ne pas qu'il le perde)
6. Les tenues et matériel d'entraînement selon les recommandations de l'entraîneur

**Attention :**

Aucun médicament ne peut être donné par l'encadrement sans ordonnance médicale. Si votre enfant doit prendre un traitement, ou simplement du doliprane ou antihistaminique, merci de lui confier le médicament et une ordonnance mentionnant la posologie, le tout dans un sachet plastique refermable " type aéroport" avec le nom de l'enfant.

Bon déplacement à tous !